

RENCONTRE AVEC LES AGRICULTEURS DE SAINT-JEAN-DE-THOLOME  
LE MARDI 21 FEVRIER 2023.  
CONSULTATION CITOYENNE

**Remarques sur la mobilité :**

Les tracteurs sont gênés par les "dos d'âne" parce qu'ils n'ont pas d'amortisseurs suffisants.

Les rétrécissements de chaussée en vue de réduire la vitesse de la circulation de véhicules peuvent poser de problèmes parfois à cause de la largeur des engins agricoles.

Les routes de Saint Jean sont trop étroites et peuvent mettre en difficultés lors de croisement de véhicules, il est proposé de développer des aires de croisement.

Le carrefour vers le bar "Chez moi " n'est pas adapté aux véhicules lourds et volumineux.

Les sorties de champs peuvent être parfois dangereuses comme par exemple, la sortie de La Mouille. Il est suggéré d'installer des miroirs.

**Remarque sur l'énergie :**

**Le solaire** exige des surfaces appropriées aux besoins énergétiques, un ensoleillement suffisant et un raccordement aux transformateurs. A Saint Jean il est compliqué de réunir tous ces critères, peu d'ensoleillement en hiver, les transformateurs sont trop éloignés de certaines fermes obligeant à payer des sommes importantes pour faire les connexions.

Proposition : se coordonner avec des entreprises qui ont des projets divers de tranchées pour profiter alors de tirer les câbles jusqu'aux transformateurs.

**La méthanisation :**

Saint Jean est une zone du Reblochon. Ceci l'oblige à se soumettre à un cahier des charges stricte qui vise en particulier les risques bactériologiques et la méthanisation donc ne serait pas compatible.

Par ailleurs pas assez de lisier parce qu'en été les animaux sont en pâture.

Actuellement les fermes et les engins agricoles utilisent le fioul et l'électricité. Mais les projets s'orientent aujourd'hui vers l'hydrogène. Le problème de stockage de l'électricité étant à l'étude : batteries ?

### **Remarques sur les circuits courts et commerces local:**

La production de lait de vache est soumise à un circuit de fabrication. Le lait est récolté à la ferme, puis transporté et dirigé vers une coopérative où a lieu la transformation en fromage ou autres produits laitiers selon les commandes des distributeurs.

Un agriculteur tenant une chèvrerie répond au circuit court et commerce local: vente de lait , fromages et autres à la ferme; vente sur les marchés; et contrat avec une boucherie .

### **Remarque sur la fruitière :**

Il serait souhaitable de conserver le panneau indiquant la destination de ce bâtiment par le passé: Fruitière.

Il est suggéré de récupérer le matériel qui s'y trouve encore, pour le faire entrer dans un projet pour le patrimoine.